



Nouvelle-Aquitaine,
Pays de la Loire, Centre,
Bretagne



Référentiel technique et économique ovin viande Centre-Ouest

CAMPAGNE 2021



Ce document contient des références techniques et économiques utilisées pour la mise à jour des cas-types. Elles peuvent servir de base pour l'analyse de résultats observés comme pour l'étude de projets (installation, création d'atelier, modification de système, etc.).

Ces références proviennent des données observées dans les exploitations du réseau INOSYS, complétées par d'autres sources (appui technique, cotations, etc.)

RÉFÉRENCES ÉCONOMIQUES

Produits

Agneaux (€/kg de carcasse)

Système (réf. Cas-type)	2021	2020	Moyenne 2019 à 2021
Limousin – Brebis Limousine (SR)	7,10	6,50	6,6
Limousin-Poitou-Charentes – Agnelage de saison (SH-S6)	7,30	6,85	6,8
Limousin-Poitou-Charentes – 2 périodes d'agnelage (SHB-S5)	7,55	7,00	7,0
Poitou-Charentes – Agnelage de contre-saison (C2)	7,85	7,15	7,2
Pays de la Loire-Deux-Sèvres - Intensif (S2)	7,55	7,00	7,1
Pays de la Loire – Herbager (S4)	7,55	7,00	7,0
Bretagne – Prolifique (S1)	7,30	6,75	6,7

Réformes (€/tête)

	2021	2020	Moyenne 2019 à 2021
Limousin - Brebis races herbagères	70	60	63
Limousin - Brebis races rustiques et prolifiques	50	35	40
Limousin - Béliers	60	60	60
Poitou-Charentes - Brebis	70	65	67
Pays de la Loire - Brebis	75	68	70
Bretagne - Brebis	65	60	62
Ouest - Béliers	80	80	80

Laine (€/kg)

	2021	2020	Moyenne 2019 à 2021
Races herbagères	0,20 €	0,20 €	0,27 €
Races rustiques	0,15 €	0,20 €	0,22 €

Quantité de laine par brebis : races herbagères 2 kg, Limousine 1kg

Achat de reproducteurs (€/tête)

	2021	2020	Moyenne 2019 à 2021
Agneau	420	400	400
Antenais	480	480	470
Agnelles - races rustiques	140	135	137
Agnelles - races herbagères et prolifiques	160 à 240	150 à 200	153 à 213

Cultures (€/tonne)

	2021	2020	Moyenne 2019 à 2021
Céréales et méteil (cession interne)	180 €	150 €	155 €
Blé	195 €	175 €	180 €
Maïs	200 €	165 €	175 €
Tournesol	480 €	380 €	410 €
Colza	530 €	380 €	425 €

Charges opérationnelles

Approvisionnements surfaces (année civile et campagne végétale : juin 2020 à mai 2021)

Semences	2021 année civile	2021 camp. végétale	2020	Moyenne 2019 à 2021
Céréales /kg	0,75 €	0,75 €	0,75 €	0,75 €
Pois / kg	1,40 €	1,40 €	1,40 €	1,40 €
Prairies /ha	150 €	150 €	150 €	150 €
Luzerne /ha	310 €	310 €	310 €	310 €
Maïs /ha	200 €	200 €	200 €	200 €

Engrais et produits de traitements	2021 année civile	2021 camp. végétale	2020	Moyenne 2019 à 2021
N (€/unité)	1,35 €	0,96 €	0,96 €	1,10 €
P (€/unité)	1,28 €	1,00 €	1,03 €	1,13 €
K (€/unité)	0,49 €	0,42 €	0,45 €	0,46 €
Amendements (€/tonne)	35,0 €	35,6 €	35,1 €	34,9 €
Traitement maïs (€/ha)	95 €	95 €	95 €	95 €

Fournitures pour fourrages (€/ha)	2021 année civile	2021 camp. végétale	2020	Moyenne 2019 à 2021
Ficelle/ha (3 kg/ha)	11,5 €	11 €	11 €	11,2 €
Plastique enrubannage/ha	74 €	70 €	70 €	71 €
Bâche ensilage/ha (10 à 13 kg/ha)	22 €	21 €	21 €	21 €

Alimentation

	2021	2020	Moyenne 2019 à 2021
Céréales autoconsommées (€/tonne)	180	150	155
Céréales achetées (€/tonne)	230	195	205
Tourteau soja (€/tonne)	450	380	405
Tourteau soja non OGM (€/tonne)	660	470	555
Tourteau colza (€/tonne)	350	300	315
Complémentaire azoté (€/tonne)	400	350	375
Complémentaire azoté non OGM (€/tonne)	420	350	385
Aliment complet agneau (€/tonne)	330	300	315
Luzerne déshydratée (€/tonne)	250	230	240
Minéraux (€/kg)	0,77	0,75	0,76
Poudre de lait (€/kg)	2,55	2,30	2,35

Frais de reproduction

	2021	2020	Moyenne 2019 à 2021
Eponge & PMSG (€/brebis)	5,0	5,0	5,0
IA en mélange (€/brebis)	6,5	6,5	6,5
IA en paternité (€/brebis)	10,0	10,0	10,0
Mélatonine (€/brebis)	5,1	5,1	5,1
Echographie avec dénombrement (€/brebis)	1,2	1,2	1,2
Echographie sans dénombrement (€/brebis)	0,9	0,9	0,9

Frais vétérinaires (€/brebis)

	2021	2020	Moyenne 2019 à 2021
Limousin – races rustiques	6,1	6,0	6,1
Limousin – races herbagères	8,1	8,0	8,1
Limousin-Poitou-Charentes – avec Wolfarthia	8,6	8,5	8,6
Poitou-Charentes – sans Wolfarthia	8,1	8,0	8,1
Pays de la Loire	7,8	7,7	7,7
Bretagne	6,1	6,0	5,6

Autres frais d'élevage

	2021	2020	Moyenne 2019 à 2021
Tonte (brebis et agneaux)/brebis	2,2	2,2	2,1
Chien (charges annuelles pour 1 chien)	500	500	400
Cotisations (appui technique, équarrissage) et ident. – forfait/élevage	260	260	260
Cotisations (GDS, équarrissage) et ident. – forfait/brebis – Lim.-PC-PL	1,62	1,62	1,62
Cotisations (GDS, équarrissage) et ident. – forfait/brebis – Bretagne	2,32	2,32	2,32
Frais de commerc. et certification – Lim.-PC (€/brebis)	3,0	3,0	3,0
Frais de commerc. et certification – PL-Bzh (€/brebis)	4,0	4,0	4,0
Petit matériel (€/brebis)	1,8	1,65	1,7
Paille (€/tonne) – Limousin	85	85	83
Paille (€/tonne) – Poitou-Charentes, Pays de la Loire et Bretagne	65	65	65

Capital mobilisé par l'atelier

Capital bâtiment (prix neuf)

	2021	2020-2019
Bergerie avec aménagements (€/m ²)	180 €/m ²	140 €/m ²
Coût/brebis logée avec couloirs d'alimentation et de circulation	580 €/brebis	450 €/brebis
Tunnel isolé/m ² avec couloir tracteur	160 €/m ²	120 €/m ²
Tunnel isolé/m ² sans couloir tracteur	100 €/m ²	80 €/m ²
Bâtiment stockage fourrage/m ² (bardé sur 3 côtés, non bétonné)	110 à 140 €/m ²	90 à 110 €/m ²
Parc de contention (selon équipement)	8 000 à 13 000 €	6 000 à 10 000 €
Cornadis/ 3 m linéaire	140 €	120 €
Cellule 250 quintaux (selon équipement)	4 000 à 5 000 €	3 000 à 3 500 €
Silo rigide (3 à 6 tonnes)	3 000 à 3 500 €	2 000 à 2 500 €
Vis d'alimentation (pour 300 agneaux)	3 200 €	2 500 €
Distributeur mobile de concentré (selon équipement)	20 000 à 25 000 €	20 000 à 25 000 €

Clôtures et autres aménagements fonciers (prix neuf)

	2021	2020-2019
Grillage (hauteur 90 cm, 1 rang barbelé, sans pose)	1,8 €/ml	1,5 €/ml
Electrique high tensile	1,4 €/ml	1,2 €/ml
Electrique mobile (kit complet en 3 fils)	1,6 €/ml	1,4 €/ml
Filet électrique	2,3 €/ml	2 €/ml

Capital cheptel reproducteur (€/tête)

	2021	2020-2019
Brebis	110	100
Agnelle	140	130
Béliers	300	250
Réformes	65	60
Agneaux < 1 mois	40	35
Agneaux 1 - 2 mois	70	60
Agneaux 2 - 3 mois	100	80
Agneaux > 3 mois	120	100

RÉFÉRENCES TECHNIQUES

Alimentation

Bassin	Agnelage	Chargement indicatif	Conduite	Fourrage (kg MS)	Concentré (kg brut)
Est	Printemps	6 brebis	Agnelage unique de printemps	150 kg	100 kg
Est	Fractionné	7 brebis	2 périodes d'agnelage, lactation de printemps à l'herbe	200 kg	150 kg
Est	Fractionné	6 brebis (hors parcours)	Système brebis Limousine (agneaux de bergerie et agnelles de reproduction)	280 kg	150 kg
Ouest	Fractionné	8 brebis	Lactation de printemps à l'herbe	230 kg	180 kg
Ouest	Fractionné	9 brebis	Toutes lactations en bergerie	250 kg	220 kg
Ouest	Fractionné	9 brebis	Système intensif prolifique herbager, 2 périodes d'agnelage	250 kg	250 kg
Ouest	Fractionné	10-12 brebis	Système intensif fourrager	350 kg	280 kg

(Bassin Est : Limousin, Charente et Vienne, Centre ; Bassin Ouest : Bretagne, Pays de la Loire et Deux-Sèvres)

Consommation annuelle de minéraux/ brebis : en plus des blocs, compter 3 à 5 kg en cas d'utilisation de tourteau et non de CAMV

Consommation de concentré/agneau

Bergerie	80 à 90 kg
Complémentés à l'herbe (ou finis en bergerie)	40 à 60 kg

% d'agneaux à l'allaitement artificiel

Prolificité > 2	10%
1,7 < Prolificité < 2	5%

Autres références

Age à la vente des agneaux

Agneaux de bergerie	Avant 90 jours	10 %
	90 à 120 jours	60 %
	120 à 150 jours	30 %
Agneaux d'herbe	Avant 120 jours	10 %
	120 à 150 jours	60 %
	150 à 200 jours	30 %

Besoin en paille litière et production de fumier

Besoin annuel en paille par brebis (agneaux compris)

Système herbager sans contre-saison	50 kg
Système herbager avec contre-saison	60 à 70 kg
Système intensif	80 à 100 kg

Production de fumier

Pour la quantité de fumier disponible à l'épandage, compter 5 à 6 fois la quantité de paille apportée en litière.

AIDES

Aide ovine

Montants par brebis

Nature	Conditions	Montant
Aide de base	Cheptel > 50 brebis	21,90 €
Majoration (avec transparence des parts PAC)	500 premières brebis	2 €
Aide nouveau producteur	Les 3 ^{èmes} années après la création du troupeau	6,25 €

Remarque : rétopolation de l'effectif primé si moins de 0,5 agneau vendu par brebis

ICHN

En zones défavorisées, montants majorés pour les éleveurs ovins (au moins 50% des UGB), avec un niveau variable selon le chargement (plages fixées par les départements).

Dans la limite de 75 ha primables par exploitation (avec transparence des parts PAC) :

- Une part fixe de 70 € sur 75 ha.
- Une part variable, dégressive au-delà de 25 ha et plafonnée à 50ha. Pour les éleveurs ovins ou caprins (au moins 50% des UGB totaux), ce montant unitaire est majoré de :
 - 10% en zone de montagne,
 - 30% en zone de piémont et défavorisée.

Montants unitaires de la part variable pour la plage optimale de chargement :

Zone	Chargement	Montant majoré/ha
Montagne	25 premiers hectares	258,5
	25 hectares suivants	172,32
Piémont	25 premiers hectares	124,80
	25 hectares suivants	83,20
Zone défavorisée	25 premiers hectares	110,5
	25 hectares suivants	73,66

La part fixe et la part variable sont modulées en fonction du chargement.

Document édité par l'Institut de l'Élevage - 149 rue de Bercy - 75595 Paris Cedex 12 - www.idele.fr

Février 2022 - Référence Idele : 00 22 502 013 - Réalisation : Valérie Lochon - Crédit photos : Chambres d'agriculture

Ont contribué à ce dossier :

Vincent Bellet - Institut de l'Élevage - vincent.bellet@idele.fr

Nathalie Augas - Chambre d'agriculture de la Charente - nathalie.augas@charente.chambagri.fr

Danielle Sennepin - Chambre d'agriculture de la Creuse - danielle.sennepin@creuse.chambagri.fr

Céline Clément - Service d'Élevage Ovin des Deux-Sèvres - sdeovin79@gmail.com

Béatrice Griffault - Chambre d'agriculture de la Vienne - beatrice.griffault@vienne.chambagri.fr

Marie-Line Barjou - Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne - ml.barjou@haute-vienne.chambagri.fr

Maurane Beaumont - Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire

Laurent Fichet - Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire - laurent.fichet@pl.chambagri.fr

Stéphane Migné - Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire - stephane.migne@pl.chambagri.fr

Alain Gouédard - Chambre d'agriculture de Bretagne - alain.gouedard@bretagne.chambagri.fr

Elise Hommet - Chambre d'agriculture de l'Indre - elise.hommet@indre.chambagri.fr

INOSYS – RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

Ce document a été élaboré avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture (CasDAR) et de la Confédération Nationale de l'Élevage (CNE). La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Confédération Nationale de l'Élevage

CNE